

Procédure d'inscription à l'Université de Strasbourg Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (C.P.G.E.)

Année universitaire 2022-2023

Rappel : Les élèves inscrits en CPGE doivent obligatoirement être inscrits dans une Université avec laquelle leur établissement a signé une convention.

Avant de procéder à votre inscription administrative vous devez vous acquitter de la CVEC auprès du CROUS. Cette démarche est **obligatoire**.

Qu'est-ce que la CVEC ?

- Cette contribution est « destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention ».

Quand la payer ?

- Depuis mai 2022 vous pouvez vous acquitter de la CVEC

Où dois-je payer la CVEC ?

- Paiement en ligne sur <http://cvec.etudiant.gouv.fr>
(à défaut, paiement en espèces auprès de La Poste – attente de **48h** pour obtenir l'attestation d'acquittement)

Combien en 2022 ? :

- 95 euros annuel – à ne régler qu'une fois en cas de pluri-inscription.
Remboursement de la CVEC : à partir de septembre uniquement pour les boursiers tardifs (CROUS).

Procédure en ligne 2022 :

Tous les étudiants (même les boursiers) doivent obtenir une **attestation d'acquittement** dans laquelle figure **le code CVEC**

- L'étudiant se connecte/crée un compte sur MSE : <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr> (**étudiants Parcoursup** : le compte a été créé automatiquement)
- Il déclare sa ville et régularise sa CVEC
- Le CROUS lui délivre en ligne l'attestation d'acquittement et le code CVEC
- L'étudiant se munit du code CVEC et se connecte sur le site de l'Unistra pour effectuer son inscription administrative en ligne

Pour votre inscription à l'Université de Strasbourg les modalités d'inscription diffèrent selon votre situation actuelle :

➤ **Vous êtes en terminale et serez inscrit en première année de CPGE à la rentrée 2022-2023.**

Si vous êtes actuellement en terminale et que vous avez suivi la procédure Parcoursup pour une admission en CPGE au titre de l'année universitaire 2022-2023, vous devrez :

À partir du **05 juillet 2022** procéder à une préinscription à l'Université de Strasbourg sur la plateforme eCandidat (<https://ecandidat.unistra.fr>)

Une fois votre préinscription validée par l'université, vous devrez obligatoirement confirmer votre admission dans eCandidat pour recevoir un code d'inscription. Vous pourrez ensuite, à partir du **11 juillet 2022**, procéder à votre inscription administrative à l'adresse inscriptions.unistra.fr ; cette dernière s'effectue intégralement en ligne y compris pour le paiement des droits universitaires. Les pièces justificatives devront être déposées au format numérique sur le service web.

Si votre préinscription n'a pas été validée par l'université, votre inscription ne sera pas possible.

➤ **Vous avez réussi votre première année de CPGE en 2021-2022 et serez inscrit en deuxième année de CPGE en 2022-2023 :**

Si vous avez été inscrit(e) parallèlement cette année à l'Université de Strasbourg, **aucune préinscription n'est nécessaire.** À partir du **11 juillet 2022**, vous pourrez procéder à une inscription administrative intégralement en ligne, à l'aide de votre numéro d'étudiant Unistra à l'adresse inscriptions.unistra.fr.

- Si vous n'étiez pas inscrit(e) cette année à l'Université de Strasbourg, une préinscription sera d'abord nécessaire. Cette dernière pourra s'effectuer à partir du **05 juillet 2022** sur la plateforme eCandidat (<https://ecandidat.unistra.fr>). Une fois celle-ci **validée par l'université**, l'inscription administrative intégrale en ligne sera possible à partir du **11 juillet 2022**.

Si votre préinscription n'a pas été validée par l'université, votre inscription ne sera pas possible.

Vous avez terminé votre CPGE et souhaitez poursuivre vos études à l'Université de Strasbourg en 2022-2023 ou bien vous souhaitez vous réorienter à l'Université de Strasbourg après une première année de CPGE :

La convention signée entre votre lycée et l'Université de Strasbourg vous permet de bénéficier d'un parcours de poursuite d'études sécurisé ou de passerelles de réorientation.

Les modalités et les procédures pouvant être différentes en fonction de votre parcours, de la formation dans laquelle vous souhaitez vous inscrire et de la convention, vous êtes invité à prendre contact avec la composante de l'Université concernée à partir de fin juin.

Questions-réponses fréquentes :

Pourquoi je n'ai pas reçu un code pour m'inscrire administrativement alors que j'ai créé un compte eCandidat ?

La création d'un compte eCandidat et la pré-inscription sont deux étapes distinctes. Une fois votre compte créé et validé, vous devez compléter votre dossier et effectuer votre pré-inscription depuis l'onglet « Candidatures ».

Où dois-je me connecter pour m'inscrire ?

Les applications en ligne pour les inscriptions administratives et le dépôt en ligne des pièces justificatives seront accessibles sur le site de l'Université de Strasbourg rubrique « inscription et scolarité » ou directement depuis l'adresse: inscriptions.unistra.fr.

Quand recevrai-je ma carte étudiant ou mon sticker annuel ?

Les étudiants qui s'inscrivent pour la première fois recevront une carte étudiant. Les étudiants en réinscription recevront le sticker annuel. Les pass campus et les stickers seront disponibles à partir de mi-septembre dans votre lycée.

Quelles pièces dois-je fournir et déposer en ligne sur <http://pjweb-accueil.unistra.fr> ?

- 1 photo d'identité,
- Copie recto-verso d'une pièce officielle d'identité rédigée en français et portant une photo,
- Relevé de notes du baccalauréat,
- Attestation d'acquiescement de la CVEC

Le cas échéant,

- copie du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC)
- Notification conditionnelle ou définitive de bourse, si vous êtes boursier sur critères sociaux

Les pièces seront à déposer de manière dématérialisée sur la plateforme web dédiée (PJWEB) <http://pjweb-accueil.unistra.fr>

Comment payer mon inscription ? :

Il est recommandé de payer en ligne par carte bancaire lors de l'inscription afin d'accélérer le traitement de l'inscription.

Que faire si j'ai une question, un problème ?

Sur la page dédiée sur le site de l'Université de Strasbourg : rubrique Inscription et scolarité -> S'inscrire à l'Université – > Élèves des Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (<http://www.unistra.fr/index.php?id=23140>) vous trouverez l'ensemble des informations qui concernent votre inscription à l'Université. N'hésitez pas à vous y rendre régulièrement pour consulter les dernières mises à jour.

À partir du 27 juin 2022 et jusqu'au 31 août 2022, vous pourrez contacter le service d'assistance par formulaire <http://assistance-inscription.unistra.fr> ou par téléphone (03.68.85.60.00) du lundi au vendredi de 9h00 à 16h30.